



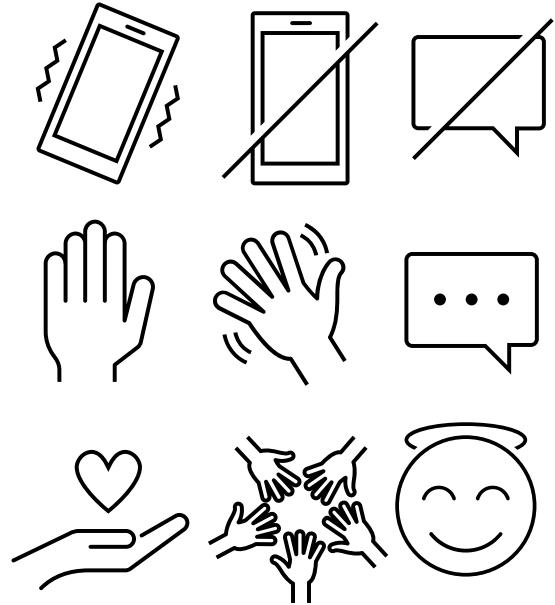
MARAIS ARCHIVES

CONSEIL DE QUARTIER

Réunion du 15 décembre 2025

Réunion CQ Marais-Archives

Réunion du 15 décembre 2025

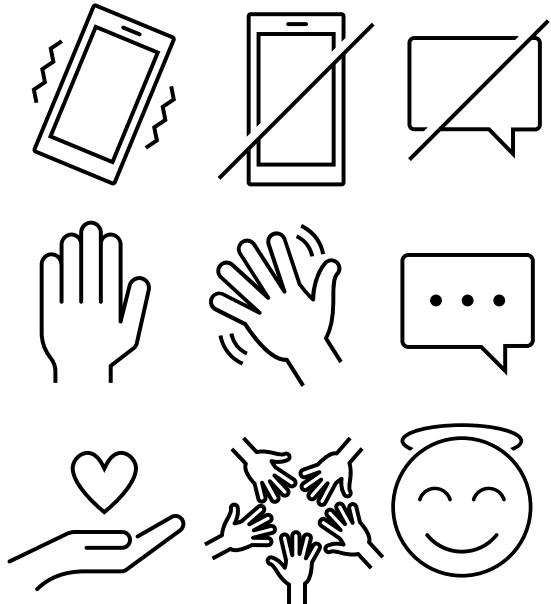


**Soyez les BIENVENUS et
MERCI de bien vouloir**

- Signer l'engagement de comportement civique, si non-fait
- Émarger la feuille de présence
- Éteindre les téléphones portables
- Lever la main pour demander la parole

Réunion CQ Marais-Archives

Réunion du 15 décembre 2025

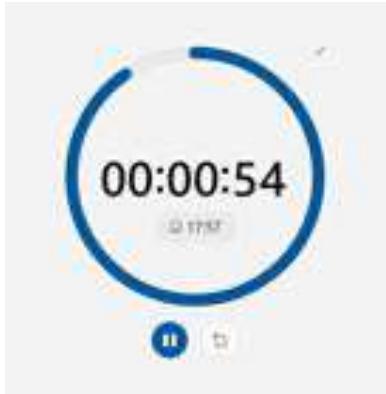


**Nouveaux membres et auditeurs,
soyez les BIENVENUS,** *s'il s'agit de
votre première participation, veuillez
vous présenter et ajouter votre email et
téléphone à la feuille de présence !*

Réunion CQ

Marais-Archives

Réunion du 15 décembre 2025



Afin de pouvoir traiter tous les sujets soulevés par les conseillers, de mieux gérer *la durée des interventions spontanées* et donner la parole au plus grand nombre, nous avons mis en place un temps de parole, affiché par la fonctionnalité « Horloge » sur les ordinateurs de la Mairie.

Veuillez limiter votre temps de parole à 3 minutes SVP !

Ordre du Jour du 15 décembre 2025



1. Réponses aux questions de la séance précédente, par notre l'élu référent, Boris Jamet-Fournier :
 - a) Réponses aux questions du 17 novembre 2025
 - b) Nouvelles questions et nouveaux signalements
2. Commission Cadre Urbain et Végétalisation :
Un Écrin Vert pour les Archives Nationales
3. Commission Terrasses :
Le suivi du vote du voeu par le Conseil de Secteur
4. Questions, demandes et annonces diverses
- 5. Pot festif de fin d'année**
6. Fin de réunion à 20h45'-21h00'

1

Réponses aux questions du 17 novembre 2025, par Boris Jamet-Fournier

Réunion du 15 décembre 2025

a) Réponses aux questions du 17 novembre 2025

- 1. Le Plan Local d'Urbanisme spécifique au Marais ne permet pas d'installer suffisamment de Trilib' dans l'espace public en raison notamment de la taille des trottoirs dans le quartier et les aménagements pour collecter les déchets ont une capacité d'absorption inférieure à la réalité (poubelles débordantes dans les rues du Marais, dépôts sauvages...). Face à ces constats, est-il **envisageable d'améliorer la fréquence de passage des agents d'entretien** ? Pourquoi la Mairie a-t-elle fait le choix de passer par une entreprise privée pour le ramassage des déchets ?
Est-il possible d'avoir une actualisation des
données du Plan de propreté de Paris Centre ?

- **2. Quelle est la composition de l'eau utilisée dans l'espace public** (nettoyage des rues, arrosage des parcs et jardins ...) ?

Réponses aux questions (suite)

- 3. La Mairie peut-elle accorder un reliquat au Conseil de quartier pour **l'année 2026 sur les trois budgets suivants** :
 - Le mur peint rue des Quatre Fils – projet datant de 2021 avec un budget de 15 600 € ;
 - Les estampilles Conseil de quartier Marais-Archives – projet datant de 2022 avec un budget de 1 300 € ;
 - Les jardinières cavalières – projet datant de 2022 avec un budget de 980 € ?



b) Nouvelles questions et signalements

1 - Le restaurant « Arcane 17 »situé 17 rue Charlot a installé une table amovible sur leur façade créant ainsi une « terrasse » donnant lieu à des nuisances sonores et une difficulté de cheminement sur le trottoir pour les riverains (n° DMR communiqués : A2025J83207 et A2025K26323). Les restaurateurs indiquent avoir obtenu une autorisation de la Mairie pour cette installation.*Les conseillers souhaiteraient avoir une confirmation de cette information.*

2 - La boulangerie « Copains » située au 29 rue des Blancs Manteaux provoque des files d'attente non régulées et a du mobilier sauvage devant son commerce (banc installé la semaine).
Le dialogue est tendu lorsque les riverains demandent aux propriétaires d'améliorer la situation.

Nouvelles questions et signalements (suite)

3 - Après les premières réponses données par la Mairie et une amélioration constatée, la situation de la rue Pastourelle **s'est** à nouveau dégradée avec augmentations d'installations techniques sur le large trottoir longeant la poste sur les rues Archives et Pastourelle: Actuellement : Poubelle verre, Vélibs, panneaux de chantiers, Vélibs, énorme emprise de chantier, Toilettes Publiques, restes de bornes électriques entraînent la multiplication des dépôts sauvages de gravats et encombrants par les artisans et particuliers !

Comment la Mairie envisage-t-elle concrètement d'engager la concertation avec les habitants et entreprises commerciales pour, d'une part, diminuer ces installations techniques et, d'autre part, aménager et végétaliser ces larges trottoirs et les « rendre » aux riverains ?

*Rappel : Le projet **d'Écrin** Vert pour les Archives (2021) avait proposé l'aménagement de cet endroit comme îlot de verdure satellite de **l'Écrin** Vert autour de Archives Nationales et extension de la Trame Verte (2022) !*

Angle Pastourelle Archives





Rappel de la demande d'une assemblée plénière des Conseils de Quartier de Paris Centre, organisé par la Mairie de Paris Centre sur le thème de la propreté

<https://marais-louvre.fr/le-dossier-de-la-malproprete-ressurgit-a-la-faveur-des-elections-municipales>.

Concernant la proposition d'un atelier citoyen ou d'une assemblée plénière sur le thème de la propreté, cela pourrait être une piste intéressante à explorer. La Mairie de Paris Centre doit toutefois étudier les modalités et les possibilités d'organisation en concertation avec les différents acteurs concernés.

Pour rappel, elle a associé les Conseils de quartier à la rédaction du plan de propreté en début de mandature, notamment sur les besoins à renforcer. Cependant, elle reste à disposition pour en discuter plus en détail et voir comment elle pourrait éventuellement avancer sur ce sujet.

- Arbitrages des élus
- Format (Ateliers/FAQ/Signalements)
- Organisation via la coordination des CQ (document de présentation)
- Association de la division de la propreté (plan propreté)

Par ailleurs, la Mairie de Paris Centre pourra proposer aux Conseils de quartier une réunion courant avril 2025 de présentation de l'étude de l'APUR sur la propreté de l'espace public et des corbeilles de rue en lien avec les incivilités/points noirs.

2

Commission Cadre Urbain et Végétalisation Un Écrin Vert pour les Archives Nationales

Réunion du 15 décembre 2025



Un Écrin Vert pour les ARCHIVES Nationales



PRELUDE : les groupes de travail Végétalisation et Cadre Urbain se sont naturellement rapprochés afin de pouvoir proposer des projets personnalisés intégratifs.

OBJECTIFS du Groupe de TRAVAIL

- > Préserver le caractère spécifique de notre quartier :
- ❖ Adapter le *mobilier urbain de confort* au caractère culturel et artistique de notre quartier p.ex. les bancs publics, fontaines, poubelles, éclairage, aires de jeu, de sport ou de repos etc.
- ❖ Harmoniser modernité et histoire : design moderne/ classique/ ludique ; naturel/ durable... afin de créer des îlots de charme, tout en s'adaptant à son patrimoine historique et l'environnement multiculturel de notre quartier, noble, éclectique ou populaire, artistique et artisanale....

Un Pari(s) Créatif

Favoriser des équipements urbains multi-fonctionnels en réponse à un cahier de charges bien précis :

- favoriser la qualité, la créativité, l'artisanat et la personnalisation
- choisir des matières faciles à entretenir, avec une préférence pour les matières écologiques et durables
- rechercher un design élégant et confortable : ex. éviter les angles droits et coupants, arrondir les angles, s'inspirer des formes organiques...
- privilégier une conception ergonomique qui tiens compte - si nécessaire - d'éventuels réparations ou remplacement de pièces etc., qu'elles soient usées, abimées ou vandalisées
- concevoir l'intégration harmonieuse dans le décor urbain
- apporter une touche ludique et/ou poétique à notre cadre de vie : inspirer bien-être, harmonie... et respect ?!



2021 : Demande d'une étude d'urbanisme paysager pour créer un écrin végétal entourant les Archives Nationales

Une étude spécifique pour le réaménagement paysager du cœur de notre quartier, visant à créer un écrin de verdure autour des Archives Nationales.

Des allées plantées en pleine terre, avec/ ou ans bancs intégrés, commençant par :

- ❖ le tronçon large de la rue des Archives entre le 45 et la fontaine des Haudriettes,
- ❖ passant par la rue des Quatre fils (CQ- Marais-Archives : école primaire), et
- ❖ rue de la Perle (CQ-Marais-Vosges: crèche+maison de retraite+école maternelle)



Complété par les îlots de verdure, de charme et de fraîcheur suivants

- ❖ la place Renée Vivien : voté par les riverains dans le Cadre d'Embellir mon Quartier et en attente de réalisation ;
- ❖ le square Berthe Weill : récemment réaménagé, mais déjà dégradé ;
- ❖ **l'angle Vieille du Temple et Francs Bourgeois :** devant Repetto et Fragonard, du 46 rue des Francs Bourgeois (vieille du Temple) au renforcement du 52 ;
- ❖ la place Ovida Delect, entre le jardin des Blancs Manteaux et la maison de Jacques Coeur, ;
- ❖ le tronçon devant la Poste des Archives, à l'angle avec la rue Pastourelle.

Un Écrin Végétal entourant les Archives Nationales



2022 : Proposition **d'intégrer** le projet **d'Écrin** Vert entourant les Archives Nationales et ses îlots de charme comme extension de la Trame Verte dans le cadre du projet

Embellir votre quartier

En effet, la Trame Verte initialement prévue fut déposée par un collectif d'habitants du 4^{ème} arrondissement, concernant avant tout la végétalisation de certains axes secondaires, jusqu'à la rue des Francs Bourgeois.





La Trame verte initialement élaborée, passe par la rue des Francs Bourgeois (étroite, mais limite de l'ancien 4ème arrondissement) et Rambuteau (côté HBM à partir du Centre Pompidou vers Sébastopol), incluant des jardinières.



En 2021, la Commission Végétalisation et Cadre Urbain du Conseil de quartier Marais Archives propose l'étude d'un projet, qui vise à créer **un écrin de verdure autour des Archives Nationales**, utilisant **les alignements d'arbres existants**, complété avec quelques propositions pour favoriser la biodiversité et agrémenter notre cadre urbain avec **des îlots de fraîcheur**



En réalité, le projet du CQ-Marais Archives pour un écrin vert autour des Archives Nationales, complète et améliore la Trame Verte initiale, et il est bien **plus aisé à mettre en place, car il se base sur des alignements d'arbres matures et des îlots déjà végétalisées**



En clair, un projet de réaménagement, se basant sur l'existant, pour transformer le quartier durablement, sans nuire aux infrastructures



Les rues Quatre-Fils et La Perle abritent :

La maison de retraite Madeleine Béjart,

Une ~~école~~ maternelle publique 7 Perle

Une crèche municipale de la Perle

L'école élémentaire publique Daniel Cordier



Tout comme le tronçon de la rue des Archives (à l'ouest de l'hôtel de Soubise et des Archives Nationales) elles sont larges et comprennent déjà des alignements d'arbres qui peuvent facilement être débitumés et transformés en allées vertes avec parterres paysagés.



Le réaménagement de la Place/Square Renée Vivien a déjà été voté pour une mise en place courant 2025

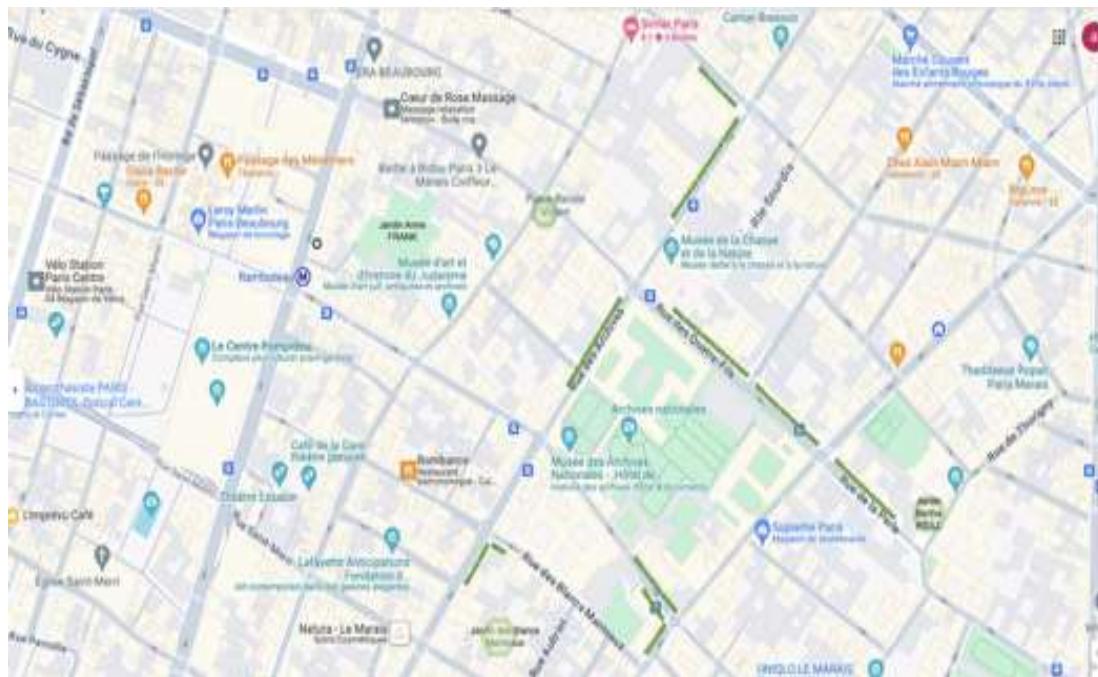


Cette allée paysagée et plantée en pleine terre, pourrait être équipée de bancs pour les personnes âgées, d'espaces de jeu pour les enfants qui attendent leurs parents, et d'un espace 'sport' pour les juniors.

Extension de la TRAME Verte dans le Haut Marais

- Dé-bitumer les pieds d'arbre et relier les alignements d'arbres avec des parterres paysagés et arrosés automatiquement, idéalement avec des assises intégrées aux abords, pour le confort des riverains et passants âgés.
- Faire usage utile et fonctionnel des parterres fleuris pour séparer et protéger les piétons et les cyclistes, mais également pour dépolluer les avenues et boulevards périphériques pour automobilistes.

Réaménagement paysager du cœur du quartier du Haut Marais, visant à créer un écrin de verdure autour des Archives Nationales , utilisant les alignements d'arbres existants et se basant sur quelques principes simples :



Les alignements d'arbres existants, venant du Parc Royal et Thorigny, Jardin Berthe Weill, allant vers l'ouest :

Rue de la Perle :

- 3 devant Madeleine Béjart
- 7 côté Vieille du Temple,
- alternés avec des bacs Gribier

Rue des Quatre Fils :

- 8 entre Vieille du Temple et Charlot
- 3 devant les galeries d'art, angle Charlot

Rue des Archives : à l'ouest des Archives Nationales,

- 3 arbres +
- 10 entre rue de Braque et Haudriettes +
- 3 ginkos à l'angle rue des Archives et Haudriettes



Les arbres aux croisement s de rues autour des Archives Nationales :



Jardin Berthe Weill, angle rue de Thorigny et La Perle :

2 pins et 3 arbres, du côté du musée Picasso, rue de Thorigny

3 + 2 arbres, du côté de la place de Thorigny,



Placette Renée Vivien (réaménagement voté et prévu sur 2025-2026)

Rue Vieille du Temple : 5 arbres côté trottoir impair, alternés de bacs Gribier



Placette Monique Antoine, angle Francs Bourgeois et Vieille du Temple :

Rue des Francs Bourgeois : 3 + 1 + 3 côté Archives Nationales, partant de l'angle avec la rue Vieille du Temple



Placette Ovida Delect, angle rue des Archives et Blancs Manteaux :

4 arbres angle rue des Blancs Manteaux et

10 arbres côté École des Archives



La Poste des Archives : les alignements à angle des PTT 67 Archives et Pastourelle



Une extension de la Trame Verte avec double intérêt : créant un écrin de Verdure autour des Archives Nationales, qui relie les jardins et squares de Marais Vosges avec la rue aux Ours et le boulevard Sébastopol

Proposé comme 'extension de la Trame Verte', il s'agit d'un grand couloir vert, de la rue de la Perle et rue des Quatre Fils, vers la rue des Archives ; entouré de plusieurs îlots de verdure déjà plantés, qu'il convient de renforcer et améliorer au niveau de leur conception : Renée Vivien, Ovida Delect, Monique Antoine...

Ce couloir constitue le trait d'union entre le parc Royal et le jardin Georges Cain, le jardin Berthe Weill, le jardin Léonor Fini (Picasso), les jardins des Archives Nationales, la place Renée Vivien, le jardin Anne Frank et la rue aux Ours. Ce serait également un bol d'air pour le jardin Léonor Fini (derrière l'Hôtel Salé) que l'on peut qualifier aujourd'hui de 'surpeuplé', en été.



Conception des allées paysagées :

Droites linéaires



Courbes fluides



Demandes spécifiques pour les plantations urbaines

- ④ Prévoir l'arrosage automatisé et/ou contrôlé à distance, ainsi que l'accès aux équipements techniques pour les cas de réparation et/ou d'extension.
- ④ Utiliser une terre riche en nutriments organiques ; prévoir aussi bien le drainage adéquat des sols, que les collecteurs d'eau, ainsi que l'entretien des jardins et des allées plantées !
- ④ En fonction des plantations, entretenir et redynamiser régulièrement la pleine-terre existante par l'apport d'organismes vivants qui l'enrichissent.



- ☺ Concevoir la saisonnalité des jardins : feuillages, fleurs et couleurs à chaque saison !
- ☺ Choisir des plantes, feuillages, graminées, couvre-sols et fleurs qui ne demandent que peu d'entretien et qui sont de nature 'complémentaire'
- ☺ Créer de la profondeur et de l'espace par le jeu de perspectives et par une végétation étagée
- ☺ Jouer sur les différentes hauteurs des plantations pour donner l'impression d'opulence et de densité : arbres, arbustes, feuillages, fleurs et couvre-sols
- ☺ Utiliser les dénivélés pour la construction en 'terrasses' ou pour surélever les plantations en pleine terre afin d'éviter les problèmes de sous-sol, et/ou pour intégrer des assises !!!
- ☺ Favoriser les courbes pour créer des aires conviviales et pour éviter de transformer les assises en bancs de couchage...



Des équipements urbains multi-fonctionnels et durables

- ② Choisir des *matières faciles à entretenir*, avec une préférence pour les matières *écologiques et durables*.
- ③ Favoriser l'utilisation de *matériaux drainants écologiques* pour les trottoirs et voiries cyclables, plutôt que d'utiliser le bitume.
- ④ Rechercher un *design élégant et confortable*: ex. éviter les angles droits et coupants, arrondir les angles, *penser aux PMR et seniors, à la sécurité...*
- ⑤ Privilégier une *conception ergonomique* qui tiens compte - si nécessaire - d'éventuels *réparations ou remplacement de pièces etc., qu'elles soient usées, abimées ou vandalisées... prévoir que les technologies évoluent et puissent être remplacées !!!*



- ❖ Étudier les possibilités de '*murs ou isolations anti-bruit*' plantées ou d'origine végétale : certains arbres dépolluent l'air et peuvent jouer un rôle anti-bruit.
- ❖ Favoriser la qualité, la créativité, l'artisanat et la personnalisation
- ❖ Concevoir l'intégration harmonieuse dans le décor urbain
- ❖ Apporter une touche ludique et/ou poétique à notre cadre de vie : inspirer bien-être, harmonie... et respect ?!
- ❖ Un éclairage (led lumière chaude), tempéré et orienté au besoin du passage des riverains, équipé d'un détecteur de présence. Avantages à étudier :
 - la possibilité de gérer la vie animale : moins nuire aux animaux, ou au contraire la possibilité de les éloigner (les rats ?)
 - la sécurité : le détecteur de passage pourra mettre en lumière, aussi bien le passant que le malfrat !
 - l'orientation des équipements doit être étudié en fonction des habitations et commerces environnants : ne pas nuire à l'un, tout en protégeant l'autre.



Actions favorables à la biodiversité :

- ▢ Favoriser la formation continue et la motivation des employés des services de la Mairie, devrait être une priorité, pour intégrer les nouvelles tâches liées à la biodiversité, pour comprendre et maîtriser les équipements innovants qui l'accompagnent.
- ▢ Organiser des concours et impliquer les écoles d'ingénieurs et d'arts appliqués pour :
 - ▢ Concevoir des aménagements et équipements durables : prévoir à long terme, anticiper et développer dans un esprit fonctionnel, durable, recyclable et remplaçable !
 - ▢ Développer les projets de façon transversale et globale, impliquant tous les services et corps de métiers en amont pour mieux analyser les différents paramètres
 - ▢ Former les futurs concepteurs d'aménagements urbains par l'interaction avec les services et l'apprentissage de la réalité du terrain. Un double bénéfice : apprentissage appliqué pour les uns, contribution à la créativité et l'innovation pour les autres !
- ▢ Stimuler les directions des écoles primaires à utiliser et intégrer l'entretien des espaces verts dans les cours de l'école primaire : sensibiliser dès le plus jeune âge au respect et la connaissance de la nature et au rôle essentiel de la nature et de la biodiversité.

3

Commission Terrasses 2025

Le vote du voeu Terrasses par la
Conseil de Secteur du 9 décembre

Réunion du 15 décembre 2025

Conseil de Secteur du 9 décembre : 3 minutes pour convaincre !

Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers de Paris Centre et de Paris,

Mon intervention vise à synthétiser le vœu adopté par le conseil de quartier Marais-Archives sur un enjeu crucial : le maintien de la qualité de vie dans le quartier du Marais et plus généralement de Paris Centre.

Notre quartier est l'un des plus attractifs au niveau touristique. Si les habitants se réjouissent de pouvoir profiter de la convivialité et du dynamisme de leur quartier, ils en subissent parfois aussi des conséquences plus négatives : surdensité affectant la circulation piétonne, la gestion des déchets et des nuisances sonores qui peuvent se prolonger très tardivement.

Face à ces enjeux, le conseil de quartier Marais Archives réaffirme son attachement à la diversité commerciale, sous la forme d'un équilibre entre commerces de proximité et commerces à destination essentiellement touristique. Sur ce sujet, le conseil de quartier Louvre Opéra a obtenu un vote positif le 30 septembre dernier et nous espérons que ce vœu fera école.

Présentation au Conseil de Secteur (suite)

De notre côté, nous nous sommes plus particulièrement intéressés au sujet des terrasses et nous soumettons quatre requêtes auprès du conseil de Secteur :

La 1^{ère} requête concerne le contrôle et les sanctions : nous appelons à la poursuite du plan d'actions contre les terrasses ne respectant pas le RET avec l'application d'amendes administratives permises par la réglementation.

La 2^e requête concerne la régulation des horaires : nous souhaiterions que les terrasses ouvertes et contre-terrasses estivales ne soient autorisées que jusqu'à 22 heures au plus tard durant la totalité des 7 mois

d'autorisation de ces dispositifs. Au-delà de cet horaire, l'activité devra se poursuivre en intérieur, de manière à garantir la tranquillité nocturne des riverains.

Présentation au Conseil de Secteur (suite)

La 3^e requête concerne la généralisation des réglementations spécifiques aux zones les plus impactées : nous souhaiterions qu'après concertation locale, un règlement particulier puisse être proposé pour des secteurs limités (nous pensons par exemple aux alentours de la place Bourg Tibourg), à l'image ce qui a été réalisé pour le quartier Montorgueil St Denis ou la place Sainte Catherine. Nous aimerais notamment que la municipalité organise une consultation locale sur les horaires d'ouverture des terrasses dans ces zones.

La dernière requête concerne une révision du RET pour le renouvellement des terrasses (permanentes comme estivales) : nous souhaiterions que ce renouvellement ne soit plus automatique à l'avenir et que l'avis des riverains et conseils de quartiers puisse être pris en compte en cas de situation problématique.

Notre objectif est d'assurer que le Marais reste un lieu de vie aussi agréable qu'il est attractif. Je vous remercie de votre attention.



Le version définitive du vœu, après échange avec la Mairie, modifications en jaune :

Conseil de Premier secteur Paris Centre

Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif aux espaces et horaires des terrasses

Vu l'arrêté municipal en date du 11 juin 2021 et ses modificatifs des 18 mars 2022, 29 mars 2022, 29 juillet 2022, 20 juin 2023, 5 juillet 2023, 13 décembre 2023 et 16 avril 2024, en vigueur au 18 avril 2024 publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris, relatif au Règlement de l'installation des étalages et terrasses sur la voie publique ainsi que des contre-étalages et contreterrasses, des commerces accessoires aux terrasses et des dépôts de matériels ou objets divers devant les commerces et des terrasses estivales ;

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Ile-de-France "Ville de Paris - Les terrasses implantées sur le domaine public" (Document délibéré par la chambre le 25 juillet 2024) ;

Vu la concertation menée auprès des conseillers de quartiers ;

Considérant que le quartier du Marais se caractérise par une forte activité de bars, de restaurants, de restauration rapide ou de vente à emporter de produits alimentaires transformés, notamment des enseignes mono-activité de salons de thé / bubble tea ;

Considérant les files d'attente encombrant les trottoirs étroits, entravant la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite ainsi que des familles avec poussettes, et contribuant à une insécurité piétonne accrue dans un quartier déjà dense ;

Considérant que le quartier du Marais, malgré sa centralité, sa beauté et son dynamisme touristique, risque de voir sa qualité de vie se dégrader pour les habitantes et habitants, contraints de quitter le quartier pour faire leurs courses du quotidien, avec la disparition progressive des commerces de proximité ;

Considérant que ce risque n'est pas isolé, et qu'il a déjà été observé dans d'autres quartiers à forte attractivité touristique de Paris, où une concentration excessive d'activités orientées vers le tourisme de passage s'est faite au détriment des commerces de proximité répondant aux besoins des habitants, tel que le Quartier Latin ;

Considérant que ces activités, génératrices de convivialité et de dynamisme du quartier, sont également source de nuisances pour la tranquillité des habitants et qu'il apparaît dès lors nécessaire de contrôler les horaires autorisables pour les terrasses dans ce secteur ;

Considérant que le règlement en place doit être adapté, afin de renforcer la conciliation des activités de bar et de restauration avec le cadre de vie des riverains, et garantir le partage équilibré de l'espace public entre ces différents usagers, en particulier la nuit ;

Considérant que le règlement des étalages et terrasses (RET) n'est pas toujours respecté avec son corollaire en matière de salubrité publique : collecte des déchets commerciaux par les responsables des activités de bars, restaurants, restauration rapide ou vente à emporter de produits alimentaires transformés et qu'ils assurent quotidiennement la propreté de leurs installations et leurs abords immédiats ;

Considérant que le Conseil de quartier est favorable, dans la mesure du possible, à la dé-densification de l'offre de débits de boissons par application de la distance minimale entre établissements de même licence et l'application de l'arrêté préfectoral sur les zones protégées pour les nouveaux établissements, sachant que la Mairie de Paris Centre refuse tout transfert de Licence IV depuis le début de la mandature;

Le Conseil de secteur Paris Centre, sur proposition du Conseil de quartier Marais-Archives :

- réaffirme son attachement à la diversité des commerces de proximité et au maintien d'un équilibre entre artisanat, commerces de bouche de qualité, commerces indépendants et activités touristique, comme le montre le vote du vœu du CQ Louvre-Opéra ;

- appelle à la poursuite du plan d'actions contre les terrasses sans autorisation ou débordantes et sollicite des amendes administratives dans tous les cas où la réglementation le permet ;
- formule le souhait à la Mairie de Paris et à la Direction de l'Urbanisme de Paris que les terrasses ouvertes et contre-terrasses estivales, ne soient autorisées que jusqu'à 22 heures au plus tard, sur toute la période « estivale » l'activité devra se poursuivre en intérieur au-delà de cet horaire ;
- émet le souhait que le Conseil de Paris puisse instaurer, après concertation préalable, une réglementation spécifique dans des secteurs limités, et que la municipalité s'engage à lancer une concertation sur les modalités d'ouverture des terrasses ;
- formule le souhait à la Mairie de Paris et à la Direction de l'Urbanisme de Paris que le renouvellement des terrasses ne soit pas automatique pour les renouvellements à venir, et que l'avis des riverains et du Conseil de quartier puisse être consulté lorsqu'une situation parait problématique, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Ile de France ;



Retours et félicitations de la Marie pour le CQ-MA :

BJ

Jamet-Fournier, Boris

[Conseil de secteur] Merci pour vos voeux

À : Céline Steenkiste-Genin, Françoise BAGOT, Christian De Brosses, Patrick MOSKOVICZ, Isabelle Daumont, Ann BOSTOEN et 6 de plus

l'île de réception - Google

12 décembre 2025 à 16:01

...

Détails

Cher-e-s co-président-e-s,
Cher-e-s membres des Conseils de quartiers Halles-Beaubourg-Montorgueil et Marais-Archives,

Suite à la présentation de vos vœux en Conseil de secteur, je tiens à vous adresser ce court message pour vous remercier.

De votre travail bénévole, bien sûr, d'une très grande qualité et dont tout le monde, à la Mairie, a souligné la rigueur—y compris le Maire, mardi soir. De votre ouverture à l'échange, lors de nos réunions en physiques ou numériques, pour aboutir à ce qui paraissait le plus juste. De votre compréhension, aussi, des contraintes existantes. Sauf cas exceptionnel, nous devons composer avec des états de fait qui ne nous laissent pas agir comme bon nous semble : il y a la loi, bien sûr, mais aussi l'ensemble des actrices et acteurs avec lesquels nous devons nous concerter, sur lesquels nous devons nous appuyer, avec lesquels nous devons travailler : tout cela rend l'action locale moins simple qu'on ne pourrait le penser. C'est aussi ce qui rend votre engagement précieux. Par votre sérieux, votre sens du dialogue et votre attachement à l'intérêt général, vous avez contribué, très concrètement, à améliorer la qualité de la décision publique et à renforcer le lien de confiance entre les habitantes et les habitants et la collectivité.

Soyez assuré-e-s que vos propositions et vos alertes sont entendues et prises en compte avec attention, quand bien même nous ne pouvons pas retenir vos idées à 100% (... j'ai bien noté qu'une des deux voeux avait été rejeté). Elles nourrissent notre action au quotidien et nous aident à faire évoluer les politiques locales de la manière la plus juste et la plus efficace possible, en tenant compte des contraintes que j'évoquais plus haut.

Je veux terminer sur un point : le vote d'un vœu a peu de chances de transfigurer la réalité du jour au lendemain. Mais par cet effort commun, nous avons appris sur les demandes et les limites d'action des un-e-s et des autres, et je crois que c'est ce qui nous permettra, demain, de continuer à avancer ensemble.

Merci, donc.

Pour toute la Mairie,
Boris

BORIS JAMET-FOURNIER
@boris_tweets

Conseiller de Paris
Vice-Président de la 7e Commission

Conseiller de Paris Centre
#participation #démocratielocale #innovation

4 Questions, demandes et annonces diverses

Réunion du 15 décembre 2025

Courrier du Directeur Général des Service de la Mairie de Paris Centre relatif à la tenue des conseils de quartier en période pré-électorale



Cher membre des équipes d'animation des Conseils de quartier de Paris Centre,

La période de réserve électorale a commencé au 1^{er} septembre 2025 et s'achèvera à la proclamation des résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Durant cette période, les instances locales relevant des compétences de la collectivité telles que les Conseils de quartier ne sont pas prohibées. Certains arrondissements parisiens ont fait le choix de suspendre les réunions de leurs Conseils de quartier par mesure de prudence, les sujets et thèmes abordés en réunion de Conseil de quartier pouvant donner lieu à des échanges utilisés dans le cadre de la campagne électorale.

Pour Paris Centre, il a été décidé que les réunions des Conseils de quartier soient poursuivies. Les élus référents continueront de participer aux réunions, étant de droit présents aux réunions des Conseils de quartier, afin de favoriser un dialogue constant à chaque réunion, comme le prévoit la charte des Conseils de quartier de Paris Centre, adoptée par le Conseil de Secteur en séance du 28 janvier 2025.

Cependant, à la suite de certains débordements, je tiens à vous rappeler que les Conseils de quartier, instances ayant vocation à animer la vie locale et à améliorer le bien-vivre dans leur quartier dans un dans un esprit d'impartialité partisane, se doivent de respecter la stricte neutralité des échanges lors de leurs réunions. La question des candidats aux élections municipales, que ce soit en terme de campagne ou de programme, ne doit ainsi pas à être évoquée en séance de Conseil de quartier.

Comptant sur votre concours pour permettre à ces instances de démocratie locale de poursuivre leurs travaux et leurs réunions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Elie Beauroy
Directeur général des Services
de la Mairie de Paris Centre

Elie BEAUROY
Directeur Général des Services

Nouvelles Questions à la Mairie :

Prochaines questions à la Mairie :

- Vos demandes spécifiques ou nouvelles questions à la Mairie doivent être votées en réunion avant de les faire parvenir à la DDCT
- Aucune nouvelle question ne sera acceptée sans vote préalable : il vous suffit d'adresser vos questions, minimum 10 jours avant la prochaine réunion, pour que l'équipe d'animation puisse hiérarchiser l'urgence de vos demandes
- La Charte des Conseils de Quartier stipule que chaque Conseil de Quartier puisse voter maximum 3 questions à la Mairie par réunion plénière et un vœu par année calendrier.

Rencontre avec la Police Municipale Parisienne



**Rencontre citoyenne
avec la police
municipale parisienne**



Bonjour,

Nous vous confirmons votre inscription à la **rencontre citoyenne** organisée par l'**Observatoire de la tranquillité publique**, à l'occasion des quatre ans de la police municipale.

 **Date :** Lundi 24 novembre 2025

 **Horaire :** À partir de 18h15

 **Lieu :** Auditorium de l'Hôtel de Ville – 5 rue Lobau, 75004 Paris

Cette rencontre, intitulée « **La police municipale au quotidien : rôle, missions et contacts, une proximité au service de toutes et tous** », sera l'occasion d'échanger avec les agents de la direction de la police municipale et de la prévention, autour d'un **quiz interactif**.

Nous vous remercions pour votre participation et espérons que cette soirée sera riche en échanges et en partages d'expériences.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou précision.

Bien cordialement,
L'équipe de l'Observatoire de la tranquillité publique



5 Pot festif de fin d'année

Réunion du 15 décembre 2025

6 Fin de la réunion - Prochaine réunion lundi 12 janvier 2026

Réunion du du 15 décembre 2025

Présentation de l'Association : SOS Eva&Juliette et le projet d'un référendum

Communiqué de presse – Paris, le 11 novembre 2025 Quand les États-Unis protègent leurs enfants, que fait la France ?

Lancement d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) pour protéger les enfants français victimes d'enlèvements internationaux : les Français vont voter pour protéger les enfants français et européens victimes d'enlèvements parentaux internationaux.

L'association **SOS Eva et Juliette – Protection Enlèvements des Enfants de l'Europe**, soutenue par de nombreux parents et anciens enfants victimes, porte cette démarche. Elle appelle les parlementaires à soutenir la proposition de loi référendaire, qui nécessite la signature d'au moins 185 parlementaires pour ouvrir un débat démocratique et donner aux Français la possibilité de se prononcer par référendum sur une question majeure de protection de l'enfance.

Depuis avril 2024, Eva et Juliette, deux jumelles françaises de 10 ans, ont été enlevées aux États-Unis par leur mère américaine, en violation d'une interdiction de sortie du territoire et d'une décision judiciaire française qui avait confié la garde des jumelles à leur père en France, ainsi qu'en violation de la Convention de La Haye par les États-Unis. Et la France ne fait rien face à cette violation flagrante du droit international par les États-Unis depuis plus de 18 mois.

Ce cas n'est pas isolé. Il y a plus de 2000 enlèvements parentaux d'enfants européens vers des pays tiers chaque année qui font l'objet d'une procédure sous la Convention La Haye. L'inaction de la France dans ces dossiers va créer un précédent dangereux dans le droit international qui encouragerait des milliers d'autres enlèvements dans les années à venir.

Cette proposition de loi référendaire a pour objet d'instaurer, en droit français, une obligation positive pour les pouvoirs publics, et en particulier le Gouvernement français, de prendre toute mesure utile pour faire respecter les conventions internationales sur la protection de l'enfance, notamment la Convention de La Haye de 1980, en cas de violation manifeste par un État tiers.

Inspirée du **Goldman Act** américain, cette initiative permettrait à la France de défendre ses ressortissants avec les mêmes leviers juridiques que les États-Unis : transparence, pression diplomatique, sanctions graduées et obligation de rendre compte publiquement des cas non résolus.

Le Goldman Act, adopté en 2014 aux États-Unis, a permis de réduire significativement les enlèvements parentaux internationaux d'enfants américains, grâce à la publication annuelle de rapports, la prévention aux frontières et la mise en place de mesures diplomatiques concrètes.

Ces enfants sont des victimes. Volés, enlevés, arrachés à leur environnement et à leur parent, ils subissent un traumatisme psychologique profond, souvent invisible et aggravé par l'inaction des pouvoirs publics. Dans une Europe qui se veut garante des droits fondamentaux, il est inadmissible que des enfants français soient privés de leur famille et de leur pays par des décisions unilatérales étrangères contraires aux conventions internationales.

La France doit agir pour protéger ses enfants et les Français vont pouvoir se prononcer sur cette question sociétale majeure par référendum grâce au dispositif unique et historique du RIP.

Contacts presse :

Arnaud Paris - Association P.E.E.- 06.88.28.36.41 - info@sosevajuliette.com Laure Pallez – Cabinet Mascaret/BonaFidé - 06.64.02.26.73 - laure.pallez@mascaret.eu

Prochaine réunion **lundi 12 janvier 2026 à 18h30'**

Liens utiles :

- Retrouvez les comptes rendus sur le site de la Mairie :
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/marais-archives-17545>
- Dorénavant s'ajoutent les présentations PpTx de nos réunions :
<https://cdn.paris.fr/paris/2025/01/17/1-presentation-cq-ma-13-01-2025-compresse-2Pxz.pdf>
- Agenda des Conseils de quartiers :
<https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.

Merci pour votre participation

N'hésitez pas à envoyer vos suggestions à l'équipe d'animation

marais-archives@conseil-de-quartier.fr

Vos coprésidents sont toujours joignables :

- Ann Bostoen
+33 (0)6 80 63 33 16
- Hamid HASSNAOUI
+33(0)6 09 59 36 14